

Ville de Rambouillet

Instituer efficacement la taxe de séjour



Une ville de province en île de France, voilà l'image que la mairie souhaite donner à sa ville.

Commune du département des Yvelines, Rambouillet totalise en 2004 **26 000 habitants**, 10 000 enfants, étudiants, élèves, 2 000 hectares de forêt, 500 hectares de terres agricoles. Au cœur de la ville on recense plus de 300 commerçants et artisans.

Souhaitant affirmer sa vocation touristique la commune de Rambouillet a décidé d'instituer la taxe de séjour. Celle-ci est entrée en vigueur le 1er juin 2004. Gérard Larcher, Sénateur-Maire et actuellement Ministre a donc fait appel avec sa municipalité à **Cartedhote.net**

La taxe de séjour est encore relativement peu pratiquée dans les grandes agglomérations, et notamment en région parisienne.

Un état de fait sans doute dû à l'exonération des VRP qui existait jusqu'au 1er janvier 2003.

Cette exonération, pourtant très limitée, a longtemps fait croire à l'exonération de l'ensemble des déplacements professionnels, ce qui n'était pourtant pas le cas.

L'initiative de **la Ville de Rambouillet** est en cela emblématique du regain d'intérêt de la taxe de séjour sur les territoires urbains.

Développer et diversifier la fréquentation touristique en milieu urbain

Fondamentalement, il s'agit de la volonté de **développer** et de **diversifier la fréquentation touristique en milieu urbain**, en direction notamment du tourisme d'agrément et de proximité.

La taxe de séjour doit alors conforter cette vocation en dégagant de nouveaux moyens financiers tout en mobilisant les partenaires locaux, notamment les logeurs directement concernés par sa collecte et son affectation.



Une taxe de séjour consensuelle privilégiant le partenariat et la concertation.

A Rambouillet, la taxe de séjour est envisagée comme **un outil au service du développement de l'activité touristique** de la commune, les fonds générés seront exclusivement affectés à la promotion et au développement touristique.

Afin que la taxe de séjour soit la plus consensuelle possible, il est indispensable que l'ensemble des acteurs locaux (élus, logeurs...) se retrouvent dans une démarche partenariale.

C'est dans ce cadre là que **Cartedhote.net** a été missionné. Un travail de concertation et d'animation s'est engagé pour faire de la taxe de séjour un véritable outil de financement, dont les retombées seraient rapides et concrètes pour tous les acteurs.

En se donnant le temps d'une réflexion constructive et en associant à la démarche tous les professionnels concernés, la **commune de Rambouillet** a su saisir l'opportunité de structurer son offre touristique.

Mettre en application les bonnes pratiques de la taxe de séjour

La ville de Rambouillet c'est :

- 26 000 habitants

- 1200 lits touristiques

pour une taxe de séjour potentielle de :

- 62 000 €

Le potentiel de taxe de séjour de la commune de Rambouillet est estimé à plus de 60 000 euros, il a été réalisé en fonction du nombre de nuitées pour l'année 2003.

Afin que le produit de la taxe de séjour soit collecté de façon optimale, il est nécessaire de respecter certaines consignes.

Grâce à une connaissance pointue des modes de gestion de la taxe de séjour, **Cartedhote.net** a mis au point un certain nombre de bonnes pratiques à respecter pour les collectivités qui souhaitent instituer et gérer efficacement leur taxe de séjour.

Les points fondamentaux :

- Faire les bons choix en matière de régime, tarifs, périodes de perception, date de reversement, date d'entrée en vigueur et mode de gestion.
- Travailler avec les logeurs lors des réunions publiques et réaliser un dossier technique pour leur faciliter la taxe de séjour au quotidien.

Pour le développement du tourisme d'affaire



La fin de l'exonération des VRP a levé l'ambiguïté sur l'assujettissement des voyageurs d'affaires et autres congressistes. Nombreux sont aujourd'hui les **communes** et **EPCI urbains** qui instituent la taxe de séjour ou envisagent de le faire.

Il existe un réel mouvement de fond depuis deux ans et qui semble gagner en amplitude comme en témoigne les contacts, toujours plus nombreux sur www.taxedesejour.net

Le tourisme d'affaire, dans les agglomérations françaises, est susceptible de générer un produit de taxe de séjour non négligeable, en Île de France notamment où environ **60% des séjours sont professionnels**.

La ville de Rambouillet au vue de sa situation géographique (proche de Paris) et de son nombre de lits important à décidé de s'engager sur ce créneau.

L'institution de la taxe de séjour lui permet ainsi d'initier une dynamique de développement touristique et de bénéficier de fonds suffisant pour fournir un accueil de qualité.



Créée en 2001, Cartedhote.net est une société d'ingénierie touristique spécialisée dans le Tourisme et les Technologies de l'Information qui accompagne les territoires dans leur stratégie de développement touristique local, en suscitant l'adhésion de l'ensemble des acteurs économiques locaux.

Avec son équipe qui développe une approche "solution" allant de l'étude de définition à l'exploitation en passant par la réalisation, Cartedhote.net est reconnue pour son expertise technologique et son caractère opérationnel par des organisations nationales soutenant le développement local et a noué des partenariats avec des spécialistes.

Cartedhote.net a déjà mis en œuvre plus de 50 cartes d'hôte (Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Aix les Bains, Piémont Oloronais, PNR du Vercors...) et travaille avec des collectivités territoriales (FNPNR, CRT, CDT, UDOTSI...).

Adresse : 7, rue des Beaux Tailleurs - 38000 Grenoble

Tél : 04.76.44.90.89

Fax : 04.76.44.00.41

Mail : info@cartedhote.net - **Web :** www.taxedesejour.net / www.cartedhote.net